

Retour d'un dossier auprés d'un avocat !!

Par ROSSETTO, le 30/06/2008 à 15:32

BONJOUR

Apres de longues discutions avec un avocat , il se disait notre ami, il me dit ,si vous avez un probleme, je vous aiderai gratuitement (e-mails) à l'appui. Pendant des mois ,Decembre 2006, je lui confiais un dossier de non paiements de pension alimentaire. Pas de soucis ,dit-il ,quelques courriers et cela ira tres vite. Je lui envoyais donc tous les documents qu'il me reclamait. En Aout 2007 toujours rien ,il n'avait pas le temps ,avait envoyé aux huissiers soi-disant lettre ect.. J'appris qu'il n'en etait rien et lui demanda de me retourner mes papiers. J'ai du faire intervenir l'ORDRE des AVOCATS. Cependant ,là, cet avocat me reclama des honoraires dont il me ferait grace de la TVA.par (e-mail) Sinon il garderait ceratains courriers dont je n'avais pas besion de savoir la teneur. A ce jour ,mon ex-mari est decedé, je lui en ai fait part ,et là ,sa reponse est: les doculments seront remis à l'avocat de votre choix. Pourquoi faire ?? Un autre avocat s'occuperait-il d'une pension alimentaire d'un defunt? Sauf si je lui regle des honoraires. L'ORDRE des AVOCATS a tous les e_mails. Pourtant ce monsieur persite . Quel est son droit ?Et ne suis-je pas dans le lien de vouloir ces documents qui sont personnels, et qui n'ont plus lieu d'etre en ses mains, sous des pretextes falacieux. Merci.